

Décharge 2012: budget général UE, Comité économique et social

2013/2201(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Comité économique et social pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/555/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012, section VI — Comité économique et social européen.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande que le Comité finalise **un nouvel accord de coopération administrative avec le Comité des Régions** en vue d'un renforcement de la coopération dans la gestion des services communs aux deux comités.